

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 AVRIL 2009

À une assemblée régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 6 avril 2009 à 19h30, à laquelle étaient présents que MM. les conseillers André Desrochers, Denis Prescott, Jacques Martial, Guy Corriveau et sous la présidence de Monsieur le Maire suppléant, Jean-Claude Charpentier.

Étaient absents : Mme Francine Bergeron, Mairesse et M. Sylvain Gagnon, conseiller.

La secrétaire-trésorière est présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire suppléant déclare l'assemblée ouverte après vérification du quorum.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- 111-04-2009 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyée par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté après lecture faite.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PROCÈS-VERBAUX

- 112-04-2009 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du 2 mars 2009 soit adopté tel que lu par les membres du conseil.

ADOPTION DES ÉTATS BUDGÉTÉS

ÉTATS BUDGÉTÉS

- 113-04-2009 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal acceptent l'état des résultats budgétés pour le mois de mars 2009.

ADMINISTRATION

CORRESPONDANCE DE M. ANDRÉ VILLENEUVE DÉPUTÉ DE BERTHIER

Réception d'une lettre de M. Villeneuve envoyée à Mme Marie Beauchamp, directrice générale du Centre de santé et de services sociaux du nord de Lanaudière concernant la politique d'attente qui prévaut au sein du CLSC Saint-Gabriel.

CORRESPONDANCE DE M. ANDRÉ VILLENEUVE DÉPUTÉ DE BERTHIER

Réception d'une lettre de M. Villeneuve envoyée à la ministre des Transports Julie Boulet concernant la fermeture de la succursale de la SAAQ.

CORRESPONDANCE DE LA MINISTRE DU MAMROT

Accusé de réception d'une lettre de la Ministre du MAMROT relativement à la résolution #73-02-2009 appuyant la Ville de Saint-Gabriel concernant la fermeture du bureau de la SAAQ.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 AVRIL 2009

COMMANDITES POUR LE TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DES SAMARES – 7^{ÈME} ÉDITION

Le 4 juin prochain se tiendra la 7^{ème} édition du tournoi de golf annuel au profit de la Fondation des Samares. Nous sollicitons votre apport pour faire de l'évènement un succès.

PUBLICATIONS ÉRIC (1982) INC.

- 114-04-2009 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie une publicité de ¼ de page à l'intérieur de l'Annuaire téléphonique au montant de 180.60\$ taxes incluses.

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION # 97-03-2009 ARTICLE 202.1 DU CODE MUNICIPAL

- 115-04-2009 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte la modification apportée à la résolution #97-03-2009 dans le procès-verbal de la séance régulière du 2 mars 2009, le tout conformément à l'article 202.1 du *Code municipal*.

FACTURE À PAYER DE BÉLANGER SAUVÉ

- 116-04-2009 Sur une proposition de M. Denis Prescott appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture d'honoraires professionnels au montant de 2 765.86\$ plus taxes pour des sujets divers.

ACHAT D'UN SERVEUR ET DE DEUX (2) ORDINATEURS

- 117-04-2009 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville achète un serveur (logiciels d'exploitation et utilitaires, préparation, configuration, installation et équipements informatiques) auprès de PG Govern au montant de 6330.00\$ plus taxes. En plus, la municipalité doit acheter une batterie de secours au montant de 200.00\$ plus taxes et deux (2) nouveaux ordinateurs au montant de 750.00\$ plus taxes auprès de Services informatiques Mario Gaudard.

RETRAIT DU DROIT SUPPLÉTIF SUR LES DROITS DE MUTATIONS IMMOBILIÈRES

- 118-04-2009 ATTENDU QUE la municipalité de Mandeville avait décidé par résolution le 7 janvier 2005 d'imposer le paiement d'un droit supplétif (art.20.1) par résolution dans le cas de certains transferts qui sont exonérés par la loi selon les dispositions de la loi concernant les droits sur les mutations immobilières;

ATTENDU QUE certaines municipalités environnantes ont décidé de ne pas imposer ledit droit supplétif;

ATTENDU QUE des citoyens ont fait des revendications auprès des instances municipales pour éliminer ce droit;

En conséquence

Il est proposé par M. Jacques Martial

Appuyé par M. André Desrochers

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Mandeville n'impose plus le paiement d'un droit supplétif (art.20.1) par résolution dans le cas de certains transferts qui sont exonérés par la loi concernant les droits sur les mutations immobilières. Cette résolution est rétroactive au 1^{er} janvier 2009 donc la municipalité remboursera toutes les factures payés à cet effet depuis le 1^{er} janvier 2009 et va annuler toutes lesdites factures émises depuis le 1^{er} janvier 2009.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 AVRIL 2009

LETTRE DE M. JEAN-GUY ROBERGE

Suite à une facture de la municipalité de Mandeville le 20 mars 2009 concernant l'objet mentionné en rubrique et qui me réclame un montant de 200.00\$. J'ai pris contact avec la directrice générale de la municipalité le 23 mars dernier, Madame Lambert, qui a su m'écouter et me diriger vers les représentants municipaux pouvant répondre à mes questions et possiblement m'aider.

Mon conseiller de district, M, Jacques Martial, de même que le conseiller M. Denis Prescott m'ont appuyé dans ma démarche de contestation de ces droits réclamés que je considérais injuste et, suite à leurs recommandations, le conseil municipal a aboli ladite taxe.

À mon avis, le conseil municipal est à l'écoute de ses citoyens et tend à leur apporter dans la mesure du possible, le support et les solutions pertinentes. Cette lettre en est donc une de remerciement et d'appréciation de ma part et je tenais à vous le souligner. Encore une fois bravo et merci.

MANDAT À ME CLAUDE COUTU NOTAIRE

- 119-04-2009 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville mandate Me Claude Coutu notaire pour effectuer l'acte de transfert entre 9016-7180 Québec inc. (160 rue Saint-Charles-Borromée) et la municipalité de Mandeville. Mme Francine Bergeron, Mairesse, et Mme Danielle Lambert, secrétaire-trésorière et directrice générale, sont autorisées à signer tous les documents se rapportant à la transaction.

BIRCHWOOD – 160 RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE

- 120-04-2009 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville se porte acquéreur de l'immeuble situé au 160 rue Saint-Charles-Borromée sans garantie légale. Cette résolution amende la résolution #13-01-2009.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

VOIRIE ET TRANSPORT

DEMANDE DE BUDGET DISCRÉTIONNAIRE

- 121-04-2009 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville demande à M. André Villeneuve, député de Berthier, un budget discrétionnaire pour l'amélioration du réseau routier.

PONT DU CHEMIN DU PARC – LES EXPERTISES RICHARD RACETTE

Lettre envoyée à Groupe TNT Merceron inc.

La présente est pour vous faire part des commentaires de notre commettants quant à la réclamation du Groupe TNT Merceron inc. totalisant 10 815.69\$ plus taxes suite à 2.5 jours de retard en cours de travaux. Les commentaires sont les suivants :

1-Au moment du retard en août 2008, notre assurée, la Municipalité de Mandeville, n'avait aucun intérêt puisque le pont était sous le soin, la garde et le contrôle de Dessau. De plus, la municipalité ne peut être tenue responsable des retards et inconvénients découlant des conditions météorologiques, ce sont des phénomènes que doit prévoir l'entrepreneur général;

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 AVRIL 2009

2-de ce fait, nous vous suggérons de présenter votre réclamation au responsable du projet, compte tenu que ce dernier n'avait pas encore livré, soit Dessau, et vu les circonstances, vous comprendrez donc que nos commettants nient responsabilité à votre endroit au nom de leur assuré, la Municipalité de Mandeville.

VENTE DE LA BOITE À CAMION 10 ROUES

122-04-2009 La municipalité de Mandeville a reçu deux(2) offres d'achat pour la boite du camion 10 roues en voici le résultat :

-Pavage Rocheleau inc. offre 1003.00\$

-Atelier SBL inc. offre 851.00\$

Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de Pavage Rocheleau inc. au montant de 1003.00\$ pour la boite de camion du 10 roues. Cette vente n'a pas de garantie légale.

M. Guy Corriveau, conseiller, s'abstient de voter ou d'influencer le vote sur cette question puisqu'il existe un lien de parenté.

EMBAUCHE D'EMPLOYÉS À LA VOIRIE

123-04-2009 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville embauche M. Vincent Corriveau à titre de journalier de voirie au taux de 14.05\$/heure du printemps 2009 jusqu'à la fin de l'automne 2009. En plus, la municipalité de Mandeville embauche M. Claude Roy et M. Charles Paquin à titre de journalier de voirie au taux horaire de 14.05\$/heure pour une période de 30 semaines selon les modalités de la subvention salariale de Emploi Québec.

M. Guy Corriveau, conseiller, reprend sa place au conseil municipal.

AQUEDUC ET HYGIÈNE DU MILIEU

FACTURE DE DESSAU

124-04-2009 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture F015-51377 au montant de 632.10\$ taxes incluses dans le cadre du dossier de l'Aqueduc Boisclair.

FACTURE DE RÉNOVATION L. BEUPARLANT ENR.

125-04-2009 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité paie la facture de Rénovation L. Beuparlant enr. au montant de 5361.56\$ taxes incluses. Ce montant finalise les travaux de la nouvelle bâtisse à la station de pompage.

FACTURES DE ENTREPRISES B.CHAMPAGNE INC.

126-04-2009 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie les deux (2) factures (3446 et 3451) pour un montant total de 1851.15\$ taxes incluses. Les factures sont reliées à la pompe submersible et au problème d'arrêts et de départs fréquent de la turbine verticale.

APPELS D'OFFRES – TRAVAUX DE RÉHABILITATION

127-04-2009 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville demande des appels d'offres publics conformément à l'article 935 du Code municipal pour des « Travaux de réhabilitation du réseau de distribution d'eau potable par le nettoyage des conduites ».

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 AVRIL 2009

URBANISME ET MISE EN VALEUR

CONGRÈS COMBEQ 2009

- 128-04-2009 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville autorise Mme Kim Leblanc, inspecteur en urbanisme et en environnement, à assister au Congrès Combeq 2009. Les frais d'inscription de 450.00\$ plus taxes seront défrayés par la municipalité et les frais de déplacements seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

DEMANDE DE PLACEMENTS RIGMA INC.

Réception d'une lettre de M. Raymond Mallette, président, de Les Placements Rigma inc., ayant pour but de communiquer les observations et recommandations concernant l'article 3.4 Interdiction d'utilisation d'engrais du règlement #347-2008.

DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DELIGNY

- 129-04-2009 Dans le cadre du travail de notre éco-conseiller, il serait très utile que nous puissions obtenir copie du vidéo filmé à l'été 2008 sur l'état des berges au lac Deligny. Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville donne une copie du vidéo filmé à l'été 2008 sur l'état des berges du lac Deligny à ladite association.

POLITIQUE SUR LA GESTION DES COURS D'EAU

- 130-04-2009 CONSIDÉRANT QUE depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006, la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C.-47.1) a attribué aux MRC la compétence exclusive sur les cours d'eau municipaux;

CONSIDÉRANT QUE cette compétence était auparavant partagée entre la municipalité locale, pour les cours d'eau situés exclusivement sur le territoire de la municipalité, et la MRC, pour les cours d'eau inter-municipaux;

CONSIDÉRANT QUE dans les faits, les employés des municipalités locales continuent d'intervenir dans la gestion des cours, notamment pour faciliter l'écoulement des eaux par la destruction des barrages de castors ou autres accumulation de débris faisant obstacle à la libre circulation des eaux, malgré que ces interventions soient légalement du ressort de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur de la MRC et responsable des cours d'eau demeure toujours disponible pour seconder le travail des municipalités locales;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la MRC et des municipalités locales de poursuivre la collaboration dans la gestion quotidienne des cours d'eau, faute de quoi la MRC devra créer un service dédié à cette tâche et engagé les effectifs nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des cours d'eau est un sujet favorisant l'éclosion de litiges susceptibles de faire l'objet de procédures judiciaires et qu'en conséquence il est nécessaire de formaliser les rôles et actions de la MRC et de ses partenaires municipaux et de régulariser la portée de cette collaboration par l'adoption par toutes les municipalités de la MRC d'une politique commune, laquelle devra être officialisée par une entente intermunicipale;

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 AVRIL 2009

CONSIDÉRANT QU'un projet de politique a été déposé au conseil de la MRC et présenté en comité de travail auprès des directeurs municipaux des municipalités locales, lesquels majoritairement en recommandent l'adoption;

En conséquence,

Il est proposé par M. André Desrochers

Appuyé par M. Denis Prescott

Et résolu à l'unanimité des conseillers

De signifier l'accord de principe de la municipalité de Mandeville à l'adoption d'une politique commune en matière de gestion des cours d'eau, laquelle fera l'objet d'une entente intermunicipale sous condition que toutes les municipalités locales de la MRC y adhèrent.

ACTIVITÉ DE FORMATION – ASSOCIATION QUÉBÉCOISE EN URBANISME

- 131-04-2009 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville autorise Mme Kim Leblanc, inspecteur en urbanisme et en environnement, à assister à la journée de formation organisée par l'Association québécoise en urbanisme samedi le 23 mai 2009 à Lachute. Les frais d'inscription de 170.00\$ seront défrayés par la municipalité ainsi que les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

FACTURE DE TEKNIKA HBA

- 132-04-2009 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie une partie de la facture DU5203 pour « La problématique des lacs de Mandeville » au montant de 615.94\$ taxes incluses.

ADHÉSION À AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE

- 133-04-2009 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville renouvelle son adhésion pour l'année 2009-2010 auprès de L'Agence régionale de mise en valeur des Forêts privées de Lanaudière au montant de 100\$.

ZEC DES NYMPHES – RÉOLUTION D'APPUI

- 134-04-2009 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville appui le projet de la Zec des Nymphes « Gestion intégrée du développement récréotouristique et des valeurs fauniques sur le territoire des Zecs :Réfection de ponceaux sur la Zec des Nymphes » déposé auprès de la CRÉ Lanaudière dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources forestier Volet II.

FACTURE DE TEKNIKA HBA – COMITÉ DE SUIVI DU PLAN DIRECTEUR

- 135-04-2009 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture de Teknika HBA au montant de 524.87\$ taxes incluses dans le cadre du « Comité de suivi du plan directeur du lac Maskinongé ». La répartition de ladite facture se fera conformément à l'entente entre Ville St-Gabriel, Paroisse St-Gabriel et Mandeville.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 AVRIL 2009

MAISON CHALEUR ET CONFORT INC.

C'est avec consternation que nous avons lu le projet de règlement concernant le chauffage au bois de la ville de Montréal. Nous croyons que ce projet fait fausse route; il agit de façon irresponsable et aura des répercussions nuisibles pour l'environnement. Dans cette optique, nous sommes inquiets de connaître la position de la municipalité de Mandeville envers le chauffage au bois et espérons que vous ne serez pas influencé par la position de la ville de Montréal dans ce dossier.

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 173-2009

136-04-2009 Règlement amendant le règlement # 173-1995 règlement ayant pour but de modifier le coût de la médaille de chien et le nombre de chiens.

ATTENDU QUE le règlement # 173 a besoin d'être amendé;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 2 mars 2009;

EN CONSÉQUENCE, il a été ordonné et statué par le conseil municipal de Mandeville et,

Sur une proposition de M. André Desrochers

Appuyé par M. Denis Prescott

Et résolu à l'unanimité des conseillers

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 9 du règlement # 173-95 est modifié par ce qui suit :

« Sous réserve des dispositions du présent règlement concernant les chenils, il est défendu de garder plus de trois (3) chiens dans ou sur un immeuble, unité de logement, commerce, industrie ou autre lieu. »

ARTICLE 3

L'article 10 du règlement # 173-95 est modifié par ce qui suit :

« Tout propriétaire d'un chien doit, le ou avant le 1^{er} avril de chaque année, le faire enregistrer, numéroté, décrire et licencier, telle licence étant valable du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année, au coût de vingt-cinq (25) dollars par licence. »

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Mairesse

Sec.trés. et dir. gén.

IMPRESSION DU MANIFESTE DE VIDANGE

137-04-2009 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville demande à Imprimerie Lanaudière d'imprimer 3000 « manifestes de vidange » au montant de 263.00\$ du mille plus taxes\$.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 AVRIL 2009

Cette facture sera répartie entre les quatre (4) municipalités selon la quantité commandée.

LETTRE DE MME NANCY TURCOT LEFORT

Je m'adresse à vous afin de vous demander d'intervenir dans une situation qui est devenue très problématique pour plusieurs résidents du lac Hénault. Je réside au lac Hénault depuis 1955 environ, d'abord l'été avec mes parents et depuis 1977 comme propriétaire. Hors depuis 2 ou 3 ans quelques résidents se sont donné comme mission de nourrir les oiseaux ou les animaux sauvages. L'été certains nourrissent les bernaches ou les canards et l'hiver d'autres nourrissent les chevreuils. Ces personnes ont été informés par leurs voisins ainsi que par le Comité des citoyens du lac Hénault et aussi par la Municipalité de Mandeville que leur comportement nuisait à la faune et à leur entourage c'est-à-dire leurs voisins. En plus de 50 ans au lac Hénault, jamais nous n'avons vu des chevreuils s'approcher ainsi des résidences..Ils ne craignent plus être l'humain : ils s'approchent de nous même quand nous tentons des éloigner..ils sont dépendants de la nourriture qui leur est fourni. Je crois qu'il est temps que la municipalité agisse de façon plus autoritaire et adopte un règlement qui interdise de nourrir les animaux sauvages sur le territoire. Madame la Mairesse, messieurs les conseillers, j'espère que vous agirez rapidement dans ce dossier. **Le dossier est à l'étude.**

FORMATION DONNÉE PAR L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC

- 138-04-2009 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville autorise Mme Kim Leblanc, inspecteur en urbanisme et en environnement, à assister à la formation « LAU – Activité de formation continue » à Montréal le 15 avril 2009. Les frais d'inscription de 200.00\$ taxes incluses seront défrayés par la municipalité et les frais de déplacement seront payés sur réception des pièces justificatives.

LOISIRS ET CULTURE

ASSOCIATION CHASSE & PECHE DE MANDEVILLE INC.

Nous vous écrivons afin de porter à votre attention ce qui a été fait cette année par notre association pour l'ensemencement de nos lacs pour l'année 2008. Plus de 5000 truites ont été ensemencées. Cette année encore une fois nous avons travaillé sur la réfection des chemins pour faciliter l'accès des lacs du beau territoire de Mandeville encore plus accessible à nos membres nous avons fait livrer 6 voyages de gravier et ses voyages ont été étendus ce qui aide grandement l'accessibilité à nos lacs. Nous sollicitons donc votre aide financière pour les travaux sur les chemins et pour l'ensemencement des lacs du territoire. **La demande est à l'étude.**

COTISATION ANNUELLE À TOURISME LANAUDIÈRE

- 139-04-2009 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville renouvelle sa cotisation annuelle à Tourisme Lanaudière au montant de 372.48\$.

SUBVENTION POUR INSCRIPTION À AHM DE ST-GABRIEL

- 140-04-2009 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie 35% des frais d'inscription des jeunes de Mandeville à l'Association de hockey mineur de St-Gabriel pour la saison 2008-2009. Ce qui représente un montant de 4 077.50\$.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 AVRIL 2009

CIBLE FAMILLE BRANDON

Comme vous le savez, Cible Famille Brandon est un organisme communautaire qui offre, depuis 1989, aux familles du Petit Brandon, un milieu de vie, d'entraide, de soutien, de valorisation et de développement pour l'ensemble des membres de la famille. Cette année ne fait pas exception et c'est avec une grande fête familiale que nous convions toutes les familles du Petit Brandon au Centre sportif et communautaire de Ville St-Gabriel, samedi le 9 mai prochain. Nous profiterons de cette occasion pour souligner le 20^{er} anniversaire de la Maison de la famille.

Afin que cette journée soit une réussite, nous comptons sur la collaboration de tous ceux qui ont à cœur d'améliorer la qualité de vie des familles.

CENTRE CULTUREL DE JOLIETTE

Le Festival-Concours de musique de Lanaudière en est à sa 48^{er} année d'existence. En effet, il a été, tout au long de ces années, un instrument privilégié entre les mains des professeurs de la région afin de stimuler l'apprentissage de la musique. Je vous sollicite donc pour un don de 500\$. Il nous importe de préciser que la totalité des dons reçus est redistribuée en prix et bourses et que tout montant de votre part sera reçu avec reconnaissance. Le Gala se déroulera le dimanche 26 avril 2009 à 19 heures à la Salle Rolland-Brunelle.

RENOUVELLEMENT AU MEMBERSHIP DU CDBL

- 141-04-2009 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseiller que la municipalité de Mandeville de renouveler son membership auprès du CDBL au montant de 100.00\$ plus taxes.

QUOTE-PART À PAYER À LA RÉGIE

- 142-04-2009 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie sa quote-part 2009 à la Régie intermunicipale du Centre sportif et communautaire de Brandon au montant de 11 040.00\$.

COMITÉ DES CITOYENS DU LAC HÉNAULT

Suite à une demande de plusieurs citoyens autour du Lac Hénault, une résolution du Comité des Citoyens du Lac Hénault voté à l'unanimité lors de la réunion régulière du samedi 3 janvier 2009.

Ladite résolution demande à la Municipalité d'apporter des correctifs sur la façon dont les chemins sont entretenus autour du Lac Hénault pendant l'hiver. Les chemins sont déblayés plus étroitement que par le passé. Les chemins sont déblayés seulement en fin d'après-midi, alors qu'auparavant cela se faisait tôt en matinée.

Aussi, la résolution demande à la Municipalité de bien vouloir finir le pavage inachevé autour du Lac Hénault et les réparations des nids de poule qui se multiplient depuis quelques années. Aussi, la résolution demande à la Municipalité de finir les travaux de réparation, commencé temporairement sur le pont menant au Lac Hénault passant par-dessus la rivière Mastigouche. **Les travaux sur le pont se termineront au printemps 2009 et les autres demandes sont à l'étude.**

FONDATION DES SAMARES – SOUPERS BÉNÉFICES

La Fondation des Samares en collaboration avec le Centre multiservice organise un souper gastronomique, au bénéfice des élèves des programmes de cuisine d'établissement et du service de restauration. En effet, les diplômés de ces programmes offerts à l'Académie d'hôtellerie et de tourisme de Lanaudière planifient un stage en France du 15 juin au 7 juillet 2009.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 AVRIL 2009

Afin d'aider au financement de cette activité d'envergure, nous vous invitons à deux soupers gastronomiques comprenant six services. Le prix des billets pour cette soirée gastronomique est de 75\$.

DEMANDE DU CENTRE AVEC DES ELLES

143-04-2009 Nous nous permettons d'intervenir auprès de vous pour faire une demande spéciale. Bien qu'inhabituelle, celle-ci est très importante pour nous en cette année de notre 25^e anniversaire. Nous venons donc vous demander de célébrer avec nous au cœur de ces festivités qui témoignent de notre histoire. Si nous venons vous solliciter aujourd'hui c'est que nous avons planifié un grand évènement qui se tiendra le 23 mai 2009 au Centre sportif et culturel Brandon, évènement qui revêtira la forme d'une soirée de danse accessible aux hommes et aux femmes. Notre demande est de l'ordre de 300\$ pour amortir les frais de musique, de salle et du buffet de fin de soirée. En retour, nous vous acheminons quatre billets d'entrée pour vous permettre de partager quelques pas de danse avec nous toutes.

Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accorde une subvention de 300.00\$ au Centre Avec des Elles dans le cadre de la soirée du 23 mai 2009 pour souligner leur 25^e anniversaire de fondation.

PAROISSE ST-CHARLES-DE-MANDEVILLE

Le Conseil de la Fabrique St-Charles vous remercie pour votre généreuse contribution lors de notre quilleton qui a eu lieu le 21 mars 2009. Grâce à vos dons, notre activité fut un succès, nous vous en sommes très reconnaissants.

DEMANDE DE MME STÉPHANIE ST-JEAN

144-04-2009 Cet été, je participerai au cyclo-défi contre le cancer 2009. Il s'agit de parcourir à vélo environ 260 km soit de Montréal à Québec et ce en deux jours afin de ramasser des fonds au profit du centre du cancer Segal. Les sommes amassées serviront à la recherche et aux traitements de divers cancer ainsi qu'à venir en aide aux personnes atteintes de cancer. Le défi aura lieu la fin de semaine du 11 juillet 2009 et nous devrions être près de 1000 cyclistes.

Pour pouvoir participer au défi je dois amasser la somme minimum de 2500\$. C'est ici que vous pouvez m'aider à atteindre mon objectif! J'ai décidé de mettre sur pied une levée de fonds en organisant un souper spaghetti. Je vous demande donc s'il est possible que la municipalité de Mandeville se porte commanditaire pour la location de la salle municipale afin de réduire les coûts d'organisation de cette soirée. La location de la salle étant le seul coût qui n'est pas directement relié au nombre de billets vendus j'apprécierais beaucoup recevoir une commandite de votre part. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville prête gratuitement à Mme Stéphanie St-Jean la Salle municipale le 16 mai 2009 pour l'organisation d'un souper spaghetti dans le cadre du cyclo-défi pour amasser des fonds pour la lutte contre le cancer.

DEMANDE DE FESTIWEST MANDEVILLE

La présente est pour vous faire part d'une demande, nous aimerions obtenir la permission d'utiliser vos chaises et tables pour tenir notre évènement le 5 et 6 septembre pour le Festiwest de Mandeville et aimerions savoir si l'on peut se servir de votre patinoire pour installer le chapiteau car nous aimerions y faire le méchoui et la musique. **La patinoire sera occupée par le Tournoi de pétanque.**

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 AVRIL 2009

DEMANDE D'AUTORISATION

- 145-04-2009 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville autorise la tenue d'un barrage routier le 11 avril 2009 entre le dépanneur Le Mandevillois et l'Hôtel de Ville afin de recueillir des fonds pour le Festiwest de Mandeville.

COMITÉ MANDEVILLE EN FÊTE

Suite à notre réunion du 16 mars dernier, notre Comité se compose de 7 personnes : M. Jean-Louis Roy Président, Mme Gisèle Bacon Vice-présidente, Mme Micheline Charbonneau secrétaire-trésorière, Mme Danielle Corriveau, Aide secrétaire-trésorière, Mme Rose-Yvette Charpentier, Mme Françoise Durand et M. André Désilets.

FACTURE DE RÉNOVATION L.BEAUPARLANT ENR.

- 146-04-2009 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture au montant de 899.61\$ taxes incluses.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER

- 147-04-2009 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois de mars 2009 tels que lus, les chèques du numéro 6206 au numéro 6271 inclusivement, ce qui inclut la liste des déboursés incompressibles, les salaires et les dépenses approuvées par résolution du conseil de mars 2009, ainsi que les comptes à payer du mois de mars 2009 pour un montant de 190,278.71\$. La secrétaire certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures. Les dépenses sont payées à même le fonds général et certaines dépenses payées par le surplus accumulé.

Maire suppléant

Sec. Très. et dir. gén.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- 148-04-2009 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h20.

Maire suppléant

Sec.trés. et dir.gén.